

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 12 octobre 2016*

## **Projet de loi**

### **approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2017**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Budget d'exploitation**

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé  
conformément aux chiffres suivants :

a) total des produits :	1 024 millions de francs
b) total des charges :	978 millions de francs
c) résultat de gestion :	46 millions de francs

#### **Art. 2 Budget d'investissement**

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à  
197 millions de francs, est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

Le Conseil d'Etat vous transmet le projet de budget 2017 adopté par le conseil d'administration des Services industriels de Genève (ci-après : SIG) en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et vous propose de l'approuver.

### **1. Contexte**

Sur le plan fédéral, le premier paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050 (SE-2050) du Conseil fédéral, tel qu'amendé par les Chambres fédérales, devrait être voté en plénum le 30 septembre 2016, pour une possible entrée en vigueur de la loi en 2018. Le lancement d'un référendum n'est pas exclu. Les Chambres fédérales ont décidé de séparer les dossiers de la SE-2050 et de l'initiative populaire « Sortir du nucléaire », sur laquelle la population suisse votera le 27 novembre 2016.

La consultation ouverte par le Conseil fédéral en automne 2014 concernant le projet d'ouverture complète du marché de l'électricité pour 2018 a démontré qu'en l'état, une majorité des milieux intéressés n'y était pas favorable. Le Conseil fédéral a annoncé que l'ouverture complète était retardée et serait réexaminée en fonction de l'évolution des prix du marché de l'électricité et des négociations avec l'Union européenne, actuellement suspendues.

Un projet de loi pour le marché du gaz, en ouverture partielle depuis octobre 2012 sur la base d'une convention entre la branche gazière et les consommateurs industriels, devrait être présenté au parlement fédéral pendant la législature 2015-2019. Une entrée en vigueur avant 2018 paraît improbable.

La convention d'objectifs signée en 2015 entre le Conseil d'Etat et les SIG est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, sous réserve des dispositions prévoyant un dividende en faveur du canton et des communes, dont l'instauration nécessite une modification de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève (L 2 35). L'amendement au projet de loi 11471<sup>1</sup>, déposé en novembre 2015 par le Conseil d'Etat, est en examen devant la commission de l'énergie et des SIG.

---

<sup>1</sup> Projet de loi modifiant la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève (LSIG) (L 2 35) (*Attribution de la moitié du bénéfice des SIG à leurs propriétaires, l'Etat et les communes*).

Sur le plan financier, les prix de l'électricité en Suisse ont baissé en 2015 et, malgré un rebond en 2016, le prix du ruban annuel 2017 chute de 23% par rapport à janvier 2015, passant de 45 F/MWh à 35 F/MWh à fin juin 2016. Cette diminution s'explique notamment par la chute de plus de 10%, depuis début 2015, des prix du charbon qui servent de référence au prix de revient marginal de l'électricité en Allemagne, une diminution du prix du CO<sub>2</sub> et la poursuite des investissements subventionnés dans les nouvelles énergies renouvelables.

## **2. Commentaires généraux sur le projet de budget 2017 des SIG**

Le résultat de gestion<sup>2</sup> prévu dans le budget 2017 s'établit à un niveau de 46 millions de francs, en diminution de 9 millions de francs (soit 16%) par rapport à l'estimé 2016 et de 24 millions de francs (soit 34%) par rapport au réel 2015.

Cette baisse s'explique principalement par un léger retrait des produits (- 0,5% par rapport à l'estimé 2016 et - 1% par rapport au réel 2015), un niveau d'amortissements supérieur en 2017 en raison d'éléments non récurrents et par l'absence du versement d'un dividende par EOSH (effet de - 4 millions de francs par rapport à l'estimé 2016 et de - 10 millions de francs par rapport au réel 2015).

Les flux d'exploitation (EBITDA de 220 millions de francs) attendus du budget 2017 devraient permettre de couvrir les 197 millions de francs d'investissements projetés.

Conformément aux dispositions de la convention d'objectifs, les SIG ont lancé le programme « leviers de performance », qui vise une diminution des charges d'exploitation de 5% d'ici fin 2018 et de 8% d'ici fin 2020. L'objectif à fin 2017 est d'atteindre environ 40% de l'économie totale.

Les investissements, prévus à hauteur de 197 millions de francs en 2017, seront avant tout consacrés au maintien de la qualité des réseaux et ouvrages techniques pour assurer à la population genevoise un approvisionnement sûr et des prestations fiables. Le budget d'investissement 2017 reflète également l'engagement des SIG en faveur de la transition énergétique avec, en

---

<sup>2</sup> Le résultat de gestion présente le résultat économique des activités des SIG et ne tient pas compte des éléments comptables liés au périmètre de consolidation ainsi que des éléments comptables de caractère exceptionnel, n'entrant pas dans le cadre de la gestion ordinaire des activités de l'établissement et de nature non monétaire, tels que les corrections comptables pour dépréciations d'actifs et les engagements en matière de prévoyance professionnelle.

particulier, le développement des réseaux thermiques permettant de valoriser les ressources renouvelables locales, notamment l'eau du lac, et la poursuite du programme Géothermie 2020 (prospection détaillée).

Les investissements projetés en 2017 sont proportionnés à la capacité d'autofinancement des SIG et respectent les objectifs fixés en matière de maîtrise de la dette, qui restera une priorité de l'entreprise ces prochaines années dans le contexte réglementaire, conjoncturel et concurrentiel actuel. Les efforts engagés en 2016 et projetés pour 2017 devraient permettre de contenir l'endettement net (composé des emprunts bancaires, obligataires et privés ainsi que de la dette liée à la recapitalisation de la caisse de pension, desquels sont déduites les liquidités) à un niveau légèrement inférieur à 800 millions de francs.

Au premier janvier 2017, les tarifs de l'électricité fournie par les SIG baisseront de 3% en moyenne. Cette baisse résulte d'une diminution des coûts pour l'utilisation du réseau ainsi que de conditions d'achat de l'énergie plus favorables. Elle permet de compenser la hausse de 0,2 ct/kWh du supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables. En outre, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'énergie électrique fournie par les SIG sera 100% renouvelable, principalement issue des ouvrages hydrauliques suisses (3/4) et genevois (1/4) et de nouvelles énergies renouvelables, notamment photovoltaïques.

Dans un contexte concurrentiel accru, les SIG comptent toujours sur une baisse de la consommation de leurs clients pour contenir leur facture énergétique et demeurer compétitifs. Le programme éco21 de l'entreprise, dont l'objectif est d'atteindre 150 GWh d'économies d'électricité annuelles à fin 2017, met en pratique l'idée que le kilowattheure qui coûte le moins cher et qui pollue le moins est celui qui n'est pas consommé.

### 3. Budget 2017 - Données essentielles

(MCHF)	Réel 2015	Estimé 2016	Budget 2017
Produits	1'035	1'029	1'024
Achats d'énergies	-336	-323	-312
Charges d'exploitation	-374	-378	-373
Autres charges et redevances	-96	-109	-118
<b>EBITDA</b>	<b>229</b>	<b>219</b>	<b>220</b>
Amortissements	-150	-147	-154
Charges et produits financiers	-9	-16	-20
<b>Résultat de gestion</b>	<b>70</b>	<b>55</b>	<b>46</b>
<b>Investissements</b>	<b>-174</b>	<b>-196</b>	<b>-197</b>
<b>Dettes nettes*</b>	<b>-812</b>	<b>-771</b>	<b>-795</b>
Ratio dette nette / EBITDA (multiple)	3.5	3.5	3.6
Dividende propriétaires	-	-	-30
EBITDA / Produits (%)	22%	21%	22%
EPT	1'603	1'608	1'608

(\*) : dette nette financière (y compris dettes des filiales) et dette recapitalisation CAP

#### *Produits*

Le budget 2017 des produits s'élève à 1 024 millions de francs, en très léger retrait par rapport à l'estimé 2016. L'effet conjugué des baisses tarifaires et de la pression accrue sur les prix des offres d'électricité devrait être compensé par une croissance des volumes de vente dans les secteurs de la thermique et du gaz, ainsi que par la hausse de 0,2 ct/kWh du supplément fédéral en faveur des nouvelles énergies renouvelables.

#### *Achats d'énergies*

Le budget 2017 prévoit une baisse des achats d'énergies de 11 millions de francs par rapport à l'estimé 2016, principalement liée à la baisse estimée du prix moyen de l'électricité de 0,8 ct/kWh (soit - 16%). En revanche, les coûts

d'approvisionnement du gaz devraient augmenter très légèrement (+ 2 millions de francs, soit environ 2%), principalement en raison de la croissance des volumes vendus.

### ***Charges d'exploitation***

Une baisse des charges d'exploitation de 5 millions de francs est prévue entre l'estimé 2016 et le budget 2017. L'effet du projet « leviers de performance », lancé mi-2015 avec comme objectif une économie de 5% des charges d'exploitation en 2018 et de 8% en 2020 par rapport au budget 2015 (à périmètre constant et sans licenciement), devrait atteindre 13 millions de francs à fin 2017, soit plus de 40% de l'objectif final de 30 millions de francs.

### ***Autres charges et redevances***

La hausse des autres charges et redevances à un niveau de 118 millions de francs dans le budget 2017 (soit + 9 millions de francs par rapport à l'estimé 2016 et + 22 millions de francs par rapport au réel 2015) est principalement due à l'augmentation du supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables (de 1,1 ct/kWh en 2015 à 1,3 ct/kWh en 2016 puis 1,5 ct/kWh en 2017) et par l'introduction, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'une taxe sur les micropolluants (effet de + 5 millions de francs par rapport au réel 2015).

La baisse des tarifs pour l'utilisation du réseau d'électricité en 2017 entraîne une diminution mécanique de la redevance pour l'utilisation du domaine public d'environ 1 million de francs en 2017. Les principales contributions en faveur des collectivités publiques figurant au budget 2017, qui tiennent compte de l'attribution d'une part du résultat de gestion des SIG à leurs propriétaires prévue par la convention d'objectifs et le projet d'amendement du Conseil d'Etat au PL 11471, sont présentées dans le tableau ci-après :

40	Redevance pour l'utilisation du domaine public
7	Redevances hydrauliques
4	Fonds énergie des collectivités publiques
10	Redevance pour le financement du réseau secondaire des eaux usées
4	Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau
30	Attribution d'une part du résultat de gestion en faveur des propriétaires

### ***Amortissements***

La hausse des amortissements prévue dans le budget 2017 s'explique principalement par des éléments non récurrents, notamment liées à la rénovation du poste électrique de Verbois (effet d'environ 6 millions de francs).

### ***Charges et produits financiers***

L'augmentation de la charge financière nette de 4 millions de francs entre l'estimé 2016 et le budget 2017 est principalement liée à la prise en compte de la non distribution de dividendes planifiée par EOSH, suite à la décision prise par Alpiq de ne plus distribuer de dividendes à compter de 2017.

### ***Investissements***

Le budget d'investissement des SIG s'élève à 197 millions de francs.

Orientés sur le maintien et le développement des réseaux ainsi que sur l'engagement dans la transition énergétique, les investissements prévus comprennent notamment :

- 59 millions de francs pour les réseaux de gaz et d'électricité ainsi que 45 millions de francs pour le secteur environnement (eau potable, eaux usées et valorisation des déchets);
- 39 millions de francs pour le développement de l'activité thermique (notamment réseaux Génilac et CADéco);
- 4 millions de francs pour le développement du photovoltaïque et de l'éolien en Suisse;
- 4 millions pour l'efficacité énergétique;
- 7 millions de francs pour la poursuite du programme GEothermie2020;
- 7 millions de francs pour la production hydraulique d'électricité;
- 8 millions de francs pour l'activité télécom, principalement consacrés aux équipements FTTH;
- 10 millions de francs pour la poursuite du projet Cheneviers IV.

## **4. Conclusion**

Avec un résultat de gestion budgété à 46 millions de francs et une capacité d'autofinancement permettant de couvrir les besoins de financement des investissements, le budget 2017 des SIG montre une bonne situation financière.

Les SIG devront continuer les efforts entrepris en vue de contenir l'endettement, en s'assurant notamment de la maîtrise des investissements à un niveau proportionné à leur capacité financière et en concrétisant les effets de leur programme de réduction des charges d'exploitation.

Le Conseil d'Etat tient également à saluer l'engagement renouvelé des SIG au service de la politique énergétique du canton. Les grands projets stratégiques portés par les SIG, tels que GEothermie 2020 et GeniLac, le développement de l'énergie solaire ainsi que les programmes d'économies d'énergies sont essentiels pour atteindre la société à 2000 watts sans nucléaire. En fournissant dès 2017 une énergie électrique 100% renouvelable, les SIG continuent à s'afficher parmi les pionniers en matière de développement des énergies renouvelables.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Budget 2017 tel qu'approuvé par le conseil d'administration des SIG lors de sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2016*

---

# Budget 2017

Services Industriels de Genève

---

Version du budget validée par le Conseil  
d'Administration le 1<sup>er</sup> septembre 2016

Document confidentiel



## Introduction de M. Christian Brunier, Directeur Général

### **Cohérence avec la nouvelle stratégie de l'entreprise**

La nouvelle stratégie, qui redéfinit les objectifs de l'entreprise à moyen terme, a été validée à l'unanimité par le Conseil d'Administration des SIG au printemps 2016. Le budget 2017 s'inscrit en totale cohérence avec chacune des lignes de force fixées dans la stratégie.

### **Respect de la convention d'objectifs**

La convention d'objectifs, signée en 2015 entre l'Etat et les SIG, est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le budget 2017 tient compte des cibles qui y sont fixées tant pour les tâches d'intérêt public que pour les objectifs financiers, sociaux et environnementaux.

### **Maîtrise du budget d'investissement au service de la population**

Les SIG ont établi un budget d'investissement proportionné à leur capacité d'autofinancement, en vue de maîtriser leur niveau d'endettement et de répondre aux dispositions de la convention d'objectifs. Les investissements prévus pour 2017 s'élèvent à près de 200 millions de francs. Ce montant est, d'une part consacré au maintien des réseaux et ouvrages techniques afin de continuer à assurer à la population genevoise un approvisionnement sûr ainsi que des prestations fiables et, d'autre part, reflète l'engagement des SIG dans la transition énergétique.

### **Poursuite du développement de la thermique et des nouvelles énergies renouvelables**

En 2017, près de 40 millions de francs seront affectés aux projets thermiques pour le développement de réseaux de chaleur et froid à distance, permettant le développement de solutions renouvelables locales. C'est notamment le cas du projet GéniLac dont la réalisation se poursuivra en 2017. La réussite des programmes thermiques est un élément primordial pour l'atteinte des objectifs ambitieux, fixés par le Canton de Genève (le "Canton"), en matière de baisse du CO<sub>2</sub>.

La phase de prospection détaillée du programme GEothermie2020, piloté par l'Etat et mis en œuvre par SIG, suivra également son cours en 2017. Les résultats encourageants observés en 2016 démontrent que cinq zones du canton réunissent les conditions géologiques propices à la géothermie de faible et moyenne profondeur.

Enfin, l'engagement des SIG tant dans les énergies renouvelables que dans la maîtrise de l'énergie se concrétisera en 2017 par des investissements dans le solaire photovoltaïque et au travers du programme éco21, dont l'objectif est d'atteindre 150 GWh d'économies d'électricité annuelles à fin 2017, soit l'équivalent de la consommation d'une ville de 50'000 habitants.

### **Electricité 100% renouvelable**

L'énergie électrique fournie par les SIG sera 100% renouvelable au 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'entreprise renonce à l'énergie fossile, au profit de l'électricité hydraulique et du solaire. Cette décision est le fruit d'un engagement commun du Conseil d'Etat et des SIG en faveur du développement des énergies renouvelables, indispensables pour assurer la transition énergétique en Suisse. Après s'être affranchi du nucléaire, le Canton continue ainsi à se positionner parmi les pionniers du secteur.

### **Baisse des tarifs de l'électricité**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les ménages genevois verront leur facture diminuer de 3% en moyenne. Deux facteurs expliquent cette baisse des prix : diminution des coûts d'utilisation du réseau électrique et conditions d'achat de l'énergie plus favorables. Cette baisse des tarifs permet de compenser la hausse du supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables (de 0.2 ct/kWh).

### **Baisse des charges d'exploitation - Résultats encourageants du projet "Leviers de performance"**

Le projet "Leviers de performance", lancé mi-2015, avec comme objectif une économie de 5% des charges d'exploitation en 2018 et de 8% en 2020, devrait attendre 13 millions de francs d'économies à fin 2017, soit 43% de la cible 2020 qui s'élève à 30 MCHF (à périmètre constant et sans licenciement).

En synthèse, SIG continue à conjuguer rigueur et innovation. Notre entreprise industrielle veut aussi que son engagement en faveur du développement durable s'illustre par des actes et non pas par de simples slogans et souhaite ainsi assurément prouver que service public et efficacité ne sont pas antinomiques.

## Evolution du contexte politico-législatif

### Fédéral

Le premier paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050 (SE-2050) du Conseil fédéral a été adressé aux Chambres fédérales en automne 2013. Le projet définitif devrait être adopté par le Parlement en automne 2016 pour une possible entrée en vigueur de la loi en 2018. Le lancement d'un référendum n'est pas exclu. Les deux chambres ont décidé de séparer les dossiers SE-2050 et "Initiative populaire - Sortir du nucléaire".

Le deuxième paquet de mesures de la SE-2050 du Conseil fédéral (passage d'un système d'encouragement à un système d'incitation, taxe CO2 sur les carburants et taxe sur l'électricité) a été très peu soutenu lors de la consultation de 2015.

Les négociations entre la Suisse et l'Union Européenne (UE), visant un accord dans le domaine de l'électricité, restent suspendues.

La consultation par le Conseil fédéral, en automne 2014, du projet d'arrêté fédéral prévoyant l'ouverture complète du marché de l'électricité pour 2018 a démontré, qu'en l'état, une majorité des milieux intéressés n'y était pas favorable. Le Conseil fédéral a communiqué en 2016 qu'il allait retarder l'ouverture complète et qu'il continuerait à réexaminer la question, en fonction de l'évolution des prix du marché de l'électricité et des négociations avec l'UE.

Un projet de révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité devrait être mis en consultation en 2017 (la libéralisation du marché des systèmes de comptage est un des thèmes discutés).

Le supplément fédéral pour promouvoir les énergies renouvelables sera augmenté à 1.5 ct/kWh à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (1.3 ct/kWh en 2016). L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) prévoit pour 2017 une diminution importante des taux de rétribution pour les installations photovoltaïques.

La rémunération exigible des capitaux engagés dans l'exploitation des réseaux électriques (WACC) a été fixée par la Confédération à 3.83% pour 2017 (contre 4.70% de 2014 jusqu'à 2016). L'impact sur le WACC des réseaux gaz est encore incertain.

La Commission fédérale de l'électricité (EiCom) a continué en 2016 à tester auprès des gestionnaires de réseau de distribution (GRD) son nouveau concept intitulé « *Sunshine Regulation* ». La régulation « *cost-plus* » actuelle sera renforcée par des indicateurs de performance ; leur publication, dont la date n'est pas encore fixée, permettra au public intéressé d'effectuer des comparaisons, exerçant ainsi une pression réglementaire accrue sur les GRD.

Un projet de loi pour le marché du gaz, en ouverture partielle depuis octobre 2012 sur la base d'une convention d'accès entre la branche gazière et les consommateurs industriels, devrait être présenté au Parlement pendant la législature 2015-2019. La branche gazière travaille sur des adaptations au modèle de marché, pour une entrée en vigueur en octobre 2017.

Le Confédération a lancé en consultation en 2015 et 2016 un projet de révision de la loi sur les télécommunications.

### Cantonal

Le Grand Conseil a approuvé en 2015 la Conception générale de l'énergie 2013 avec quelques recommandations complémentaires. Un plan directeur des énergies de réseau devrait être élaboré d'ici fin 2016.

Un projet de loi sur les ressources du sous-sol, concernant notamment la géothermie, a été déposé par le Conseil d'Etat auprès du Grand Conseil courant mai 2016.

Un projet de révision de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, en lien avec la Convention d'objectifs signée entre l'Etat et SIG en 2015, a été déposé auprès du Grand Conseil, à titre d'amendement au projet de loi modifiant la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève intitulé « *Attribution de la moitié du bénéfice des SIG à leurs propriétaires, l'Etat et les communes* ».

Le projet de loi sur l'organisation des institutions de droit public est en suspens devant la commission législative du Grand Conseil.

## Evolution du contexte économique

### Prévisions du Groupe de Perspectives Economiques (GPE)

Source : [http://ge.ch/gpe/media/site\\_gpe/files/imce/PDF/synthese\\_juin\\_2016.pdf](http://ge.ch/gpe/media/site_gpe/files/imce/PDF/synthese_juin_2016.pdf)

#### Conséquences du Brexit sur les prévisions du Groupe

L'acceptation du Brexit aura certainement des conséquences négatives sur la croissance économique en Suisse et à Genève. Il est cependant trop tôt pour en évaluer la mesure et le calendrier. C'est pourquoi, dans l'attente d'éléments plus concrets, les prévisions du GPE reposent sur un scénario sans Brexit.

#### A Genève

Avant même l'acceptation du Brexit, le climat conjoncturel était morose dans le Canton. A la différence du reste de la Suisse, aucune amélioration tangible n'y est apparue depuis plusieurs mois, les perspectives entrevues début 2016 ne s'étant pas concrétisées. La situation des entreprises est globalement insatisfaisante. En termes réels, le PIB du Canton s'est replié de 0.4 % par rapport au premier trimestre 2016 (contre + 0.1 % à l'échelon suisse).

De manière encore plus marquée que le reste de la Suisse, l'économie genevoise souffre du manque de dynamisme de la conjoncture mondiale, en particulier asiatique. En outre, le secteur financier est pénalisé par les conditions monétaires actuelles, notamment les taux d'intérêts négatifs.

En hausse en Suisse, la valeur des exportations du Canton à destination de l'étranger diminue depuis le début de l'année. Le recul s'établit à 3.0 % de mars à mai par rapport à la même période en 2015.

Comme en Suisse, l'emploi, dans le Canton, s'est orienté à la baisse au premier trimestre. Exprimé en équivalents plein temps (EPT), le recul est de 0.4 % en un an (premier repli depuis le deuxième trimestre 2010).

Enfin, le mouvement de baisse des prix à la consommation semble s'inverser sous l'effet principalement de la remontée du prix du pétrole. En mai, la variation annuelle s'est établie à - 0.8 % (- 1.0 % en janvier dernier).

#### Perspectives

Le GPE estime que le PIB genevois va progresser de 0.8 % en 2016. Le différentiel de croissance par rapport à la Suisse devrait s'atténuer en 2017 (croissance du PIB de 1.4 %).

Déjà en baisse à la fin 2015, l'indicateur synthétique LEA-PICTET-OCSTAT (LPO), qui anticipe de six à neuf mois la conjoncture économique à Genève, a continué de s'affaiblir au premier trimestre 2016 pour se stabiliser en avril. Les perspectives 2016 sont donc mitigées pour l'économie genevoise.

Comme le marché de l'emploi est en décalage par rapport à la conjoncture et que des licenciements collectifs sont à craindre, le chômage progressera durant la deuxième partie de l'année 2016 et en 2017. En moyenne annuelle, le taux devrait s'établir à 5.8 % (5.9 % en 2017).

L'évolution des prix à la consommation restera négative en 2016 (- 0.4 %) et devrait redevenir positive en 2017 (+ 0.3 %).

#### **Prix de l'électricité et du gaz**

Les prix de l'électricité en Suisse ont baissé en 2015 et, malgré un rebond en 2016, le prix du ruban annuel 2017 chute de 23 % par rapport à janvier 2015 (45 CHF/MWh à 35 CHF/MWh à fin juin 2016).

Cette diminution s'explique notamment par la chute de plus de 10% depuis début 2015 des prix du charbon qui servent de référence au prix de revient marginal de l'électricité en Allemagne, par une diminution du prix du CO2 et par la poursuite des investissements subventionnés dans les nouvelles énergies renouvelables.

Encore en forte corrélation avec le prix du pétrole qui a fortement baissé en 2015 (de 125 \$/baril de Brent en juillet 2014 à un minimum de 30 \$/baril début 2016), les prix de marché du gaz en Europe ont chuté toute l'année 2015 et jusqu'au début du mois d'avril 2016 quand le cours 2017 en Allemagne a atteint un plancher de 13 €/MWh. Ils sont ensuite remontés pour atteindre les 17 €/MWh. Le ralentissement de l'économie, le climat doux des derniers hivers qui diminuent la demande ainsi que la production à des niveaux inattendus de gaz et pétrole de schiste américains sont à l'origine de cette baisse.

## Budget 2017

### Principales hypothèses :

#### Environnement

- Baisse de la consommation d'eau potable de 1% vs 2014 (année standard)
- Absence de modifications tarifaires

#### Réseaux

- Consommation d'électricité quasiment stable
- Baisse du WACC électricité de 4.70 à 3.83% → baisse tarifaire de 0.29 ct/kWh (01.01.2017)
- Augmentation de la part de marché gaz de 3 points en 2017
- Atteinte d'environ 50% de la part de marché cible FTTH prévue pour 2022

#### Energies

- Baisse tarifaire de 5% en 2017 pour les clients électricité aux tarifs
- Pertes de volumes électricité de 1 point de plus en 2017

#### Autres

- Absence d'inflation sur les charges d'exploitation
- Augmentation des salaires de 1%

### Chiffres-clés :

(MCHF)	Réal 2015	Estimé 2016	Budget 2017
Produits	1 035	1 029	1 024
Achats d'énergies	-336	-323	-312
Charges d'exploitation	-374	-378	-373
Autres charges et redevances	-96	-109	-118
<b>EBITDA</b>	<b>229</b>	<b>219</b>	<b>220</b>
Amortissements	-150	-147	-154
Charges et produits financiers	-9	-16	-20
<b>Résultat de gestion</b>	<b>70</b>	<b>55</b>	<b>46</b>
<b>Investissements</b>	<b>-174</b>	<b>-196</b>	<b>-197</b>
<b>Dettes nettes*</b>	<b>-812</b>	<b>-771</b>	<b>-795</b>
Ratio dette nette / EBITDA (multiple)	3.5	3.5	3.6
Dividende propriétaires	-	-	-30
EBITDA / Produits (%)	22%	21%	22%
EPT	1 603	1 608	1 608

(\*) : dette nette financière (y compris dettes des filiales) et dette recapitalisation CAP

## Préambule

Le résultat de gestion présente le résultat économique des activités de SIG. Il ne tient pas compte des corrections de valeurs d'actifs, des effets de la consolidation des sociétés du groupe, des variations actuarielles relatives aux engagements de retraite, d'éventuels autres impacts IFRS ainsi que, le cas échéant, d'autres éléments exceptionnels n'entrant pas dans la gestion ordinaire des activités.

## Synthèse

Le résultat de gestion prévu dans le Budget 2017 s'établit à un niveau de 46 MCHF, en diminution de 9 MCHF (soit 16%) par rapport à l'Estimé 2016 et de 24 MCHF (soit 34%) par rapport à 2015.

Cette baisse s'explique principalement par un léger retrait des produits (-0.5% vs l'Estimé 2016 et -1% vs 2015), un niveau d'amortissements supérieur en 2017 et par l'absence de versement d'un dividende par EOSH (effet de -4 MCHF vs Estimé 2016 et -10 MCHF vs 2015).

Les flux d'exploitation (EBITDA de 220 MCHF) qui résultent du Budget 2017 devraient permettre de couvrir les 197 MCHF d'investissements projetés.

Sur la base d'un montant de 30 MCHF inscrit dans le Budget 2017 au titre du dividende des propriétaires, la dette nette (composée des dettes financières nettes ainsi que de la dette à l'égard de la caisse de pension) devrait se situer légèrement en-dessous des 800 MCHF.

Compte tenu de cette évolution de la dette nette et d'un niveau d'EBITDA équivalent à celui de l'Estimé 2016, le ratio "Dette nette / EBITDA" du Budget 2017 devrait rester globalement stable à un niveau de 3.6 (multiple).

## Produits

La baisse des produits de 5 MCHF entre l'Estimé 2016 et le Budget 2017 est principalement attribuable au secteur Energies (-5 MCHF). La baisse des produits de l'Environnement (-2 MCHF) devrait quant à elle être compensée par la très légère croissance des produits des Réseaux (+2 MCHF).

### Energies

Compte tenu de la poursuite de la baisse des prix de l'électricité et du gaz sur les marchés, les produits liés à la vente de ces deux fluides devraient baisser de -12 MCHF (électricité - effet net de la variation du fonds de péréquation pluriannuel) et -10 MCHF (gaz) entre l'Estimé 2016 et le Budget 2017.

Il est toutefois prévu que ces effets négatifs soient partiellement compensés par une croissance des volumes des activités suivantes :

- Thermique : +8 MCHF grâce aux nouveaux raccordements (+40 GWh) ainsi qu'à des projections de conditions climatiques plus favorables en 2017 qu'en 2016 (effet d'environ +15 GWh).
- Gaz : +7 MCHF en raison des conditions climatiques plus favorables précitées.

### Environnement

En dehors de l'activité eaux usées dont les produits restent stables entre l'Estimé 2016 et le Budget 2017, les autres activités du secteur Environnement devraient subir, sur la même période, une très légère baisse de leurs produits (-1 MCHF sur l'eau potable et -1 MCHF sur la valorisation des déchets) en raison de baisses de volumes (respectivement -1.9% et -4.5% par rapport à l'Estimé 2016).

### Réseaux

Malgré l'augmentation du supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables de 1.3 ct/kWh en 2016 à 1.5 ct/kWh en 2017 (effet sur les produits de +6 MCHF), il est prévu que les produits de l'acheminement d'électricité restent globalement constants entre l'Estimé 2016 et le Budget 2017. En effet, compte tenu de la baisse du WACC électricité de 4.70% à 3.83%, l'entreprise a décidé de baisser ses tarifs d'acheminement de 0.29 ct/kWh à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'incidence de cette baisse est d'environ -7 MCHF sur les produits entre l'Estimé 2016 et le Budget 2017.

La distribution du gaz enregistre quant à elle une très légère croissance de 1 MCHF entre l'Estimé 2016 et le Budget 2017 en raison d'un effet volumes.

### **Achats d'énergies**

Le Budget 2017 prévoit une baisse des achats d'énergies de 11 MCHF par rapport à l'Estimé 2016.

Cette diminution est principalement liée à la baisse estimée du prix de l'électricité de 0.8 ct/kWh (soit -16%) entre l'Estimé 2016 et le Budget 2017.

Les coûts liés à l'utilisation du réseau très haute tension devraient baisser d'environ 2 MCHF compte tenu de la baisse du WACC électricité mentionnée précédemment.

Enfin, les coûts d'approvisionnement du gaz devraient augmenter très légèrement (+2 MCHF soit environ 2%) principalement en raison de la croissance des volumes vendus.

### **Charges d'exploitation**

Il est prévu que les charges d'exploitation baissent de 5 MCHF entre l'Estimé 2016 et le Budget 2017.

L'effet du projet "Leviers de performance", lancé mi-2015 avec comme objectif une économie de 5% des charges d'exploitation en 2018 et de 8% en 2020 par rapport au Budget 2015 (à périmètre constant et sans licenciement), devrait atteindre 13 MCHF à fin 2017, soit un objectif d'économies complémentaires de 5 MCHF par rapport à celles déjà inscrites dans l'Estimé 2016.

Ce montant de 13 MCHF représente un niveau d'atteinte de 43% de la cible 2020 (qui s'élève à 30 MCHF), et ce, malgré le maintien en 2017 d'un effectif de 1'608 EPT, équivalent à celui de l'Estimé 2016, et une évolution des salaires à la hausse d'environ 1 MCHF entre 2016 et 2017.

### **Autres charges et redevances**

La hausse des autres charges et redevances à un niveau de 118 MCHF dans le Budget 2017 (soit +9 MCHF vs l'Estimé 2016 et +22 MCHF vs 2015) est principalement due à l'augmentation du supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables (de 1.1 ct/kWh en 2015 à 1.3 ct/kWh en 2016 puis 1.5 ct/kWh en 2017) et par l'introduction, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'une taxe sur les micropolluants (effet de +5 MCHF entre le Budget 2017 et 2015).

Compte tenu de la baisse des tarifs pour l'utilisation du réseau électricité en 2017, la redevance pour l'utilisation du domaine public devrait diminuer d'environ 1 MCHF en 2017 à 40 MCHF.

### **Amortissements**

La hausse des amortissements prévue dans le Budget 2017 s'explique principalement par des mises au rebut non récurrentes, notamment liées à la rénovation du poste électrique de Verbois (effet d'environ 6 MCHF).

### **Charges et produits financiers**

L'augmentation de la charge financière nette de 4 MCHF entre l'Estimé 2016 et le Budget 2017 est principalement liée à la prise en compte de la non distribution de dividendes planifiée par EOSH, suite à la décision prise par Alpiq de ne plus distribuer de dividendes à compter de 2017 (effets de -4 MCHF vs Estimé 2016 et -10 MCHF vs 2015).

## Investissements

Le Budget 2017 d'investissement s'élève à 197 MCHF, soit un niveau équivalent à celui de l'Estimé 2016.

Il est en hausse d'environ 20 MCHF par rapport à 2015, principalement en raison des activités ou projets suivants :

- Eau potable (+9 MCHF) : niveaux plus élevés des investissements prévus pour 2016 et 2017 en raison notamment du renouvellement accéléré de conduites situées sous des chaussées devant faire l'objet d'un revêtement phonoabsorbant.
- Géothermie et Cheneviers IV (+11 MCHF) : poursuite des études.

La répartition des investissements prévus pour 2017, qui sont détaillés ci-après, est la suivante :

- 57% pour les ouvrages et réseaux.
- 27% pour les activités en développement (thermique, énergies renouvelables) et hydraulique.
- 8% pour les projets "particuliers" que sont la Géothermie et la construction de la nouvelle usine de valorisation des déchets (Cheneviers IV).
- 8% pour l'informatique et les bâtiments administratifs.

(MCHF)	Réel 2015	Estimé 2016	Budget 2017
<b>Environnement hors Cheneviers IV</b>	<b>36</b>	<b>38</b>	<b>45</b>
Eau potable	18	26	27
Eaux usées	15	9	11
Valorisation des déchets	3	4	7
<b>Réseaux</b>	<b>66</b>	<b>71</b>	<b>67</b>
Telecom	12	10	8
Gaz	10	12	11
Electricité	43	50	48
<b>Transition énergétique</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>14</b>
Hydraulique	2	3	7
Photovoltaïque	1	4	3
Eolien CH	1	1	1
NER étranger	12	-	-
Efficience énergétique	-	3	4
<b>Thermique</b>	<b>35</b>	<b>44</b>	<b>39</b>
GéniLac 20 MW	7	19	12
CADéco	2	7	10
Vergers	10	6	6
Autres	16	12	11
<b>Autres</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>17</b>
Systèmes d'information	10	11	12
Equipements, bâtiments	7	2	3
Autres	1	6	2
<b>Projets spéciaux</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>15</b>
Géothermie	2	6	7
Cheneviers IV	2	5	10
Ajust. global	-	-	-3
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>174</b>	<b>196</b>	<b>197</b>